

DELIBERATION N° 23/2025

Date de convocation : 28/02/2025

Conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Votants : 31

Conseil Communautaire Séance du 06 mars 2025

Membres présents :			
BALMONT Nicolas	CREPEL Yves	JOSSERAND Stéphanie	PORTIER Julien
BERNARD Anne-Marie	DALEX Jacques	JUILIEN Marielle	PRUD'HOMME Philippe
BOURNE Hervé	DOMENGE-CHENAL Michèle	KLEMENCIC Françoise	SCHERMA Sébastien
BRACHET Marc	DUMONT-THIOLLIERE Christine	LUCIANI Michel	VIGNIER Georges
BRASSOUD Martine	DUNAND-CHATELLET David	PAGET Marc	
BRUNET André	GAILLARD Claude	PONTHIEU Eric	
CHATELAIN-CADET Bernard	GODENIR Laurence	PORTIER Jean Pierre	
Membres excusés avec pouvoir :			
CARRIER Kelly pouvoir à SCHERMA Sébastien		CHAPPET Philippe pouvoir à JUILIEN Marielle	
DENAMBRIDE Julie pouvoir à BERNARD Anne-Marie		FROSSARD Richard pouvoir à CHATELAIN CADET Bernard	
GONZALES Florence pouvoir à PORTIER Julien		MATHIEU Anne-Gabrielle pouvoir à GODENIR Laurence	
Membres absents			
FERNANDEZ Sophie	TREMBLAY-GUETTET Jeannie		

Finances – Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur Monsieur le Président de la Communauté de Communes

EXPOSE

En application des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape obligatoire de la procédure budgétaire.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Dans ce cadre légal le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy pour son budget primitif et ses budgets annexes sont définis dans le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 tient lieu de note de synthèse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

La présentation du rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy tel que présenté dans le document joint (Rapport d'Orientations Budgétaires 2025) pour le budget principal et ses budgets annexes, il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2025.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sur le Budget Principal et les Budgets Annexes

Résultat du vote					
Votants	31	Abstention		Exprimés	31
Pour	31	Contre			

FAVERGES-SEYTHENEX, le 13 MARS 2025

Le Secrétaire de séance,
M. André BRUNET



Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le :

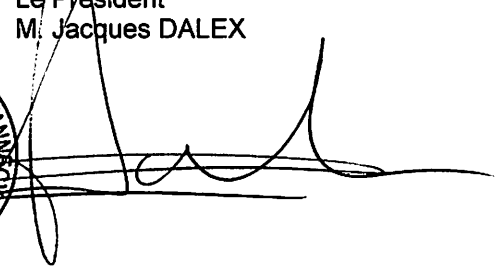
Date de mise en ligne : 13 MARS 2025

Copie(s) interne(s) :

- Service comptabilité : S. MOTTO ROS



Le Président
M. Jacques DALEX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier à 2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours citoyens sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 COMMISSION FINANCES

LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



Obligation pour les communes de + 3 500 habitants (et groupement avec au moins 1 commune de + 3 500 hab) d'organiser en conseil municipal/communautaire un débat sur les orientations générales du budget (article L.2312-1 du CGCT).



Le DOB doit préciser l'évolution des dépenses et des recettes, les engagements pluriannuels et la gestion de l'encours et des projections de dette.



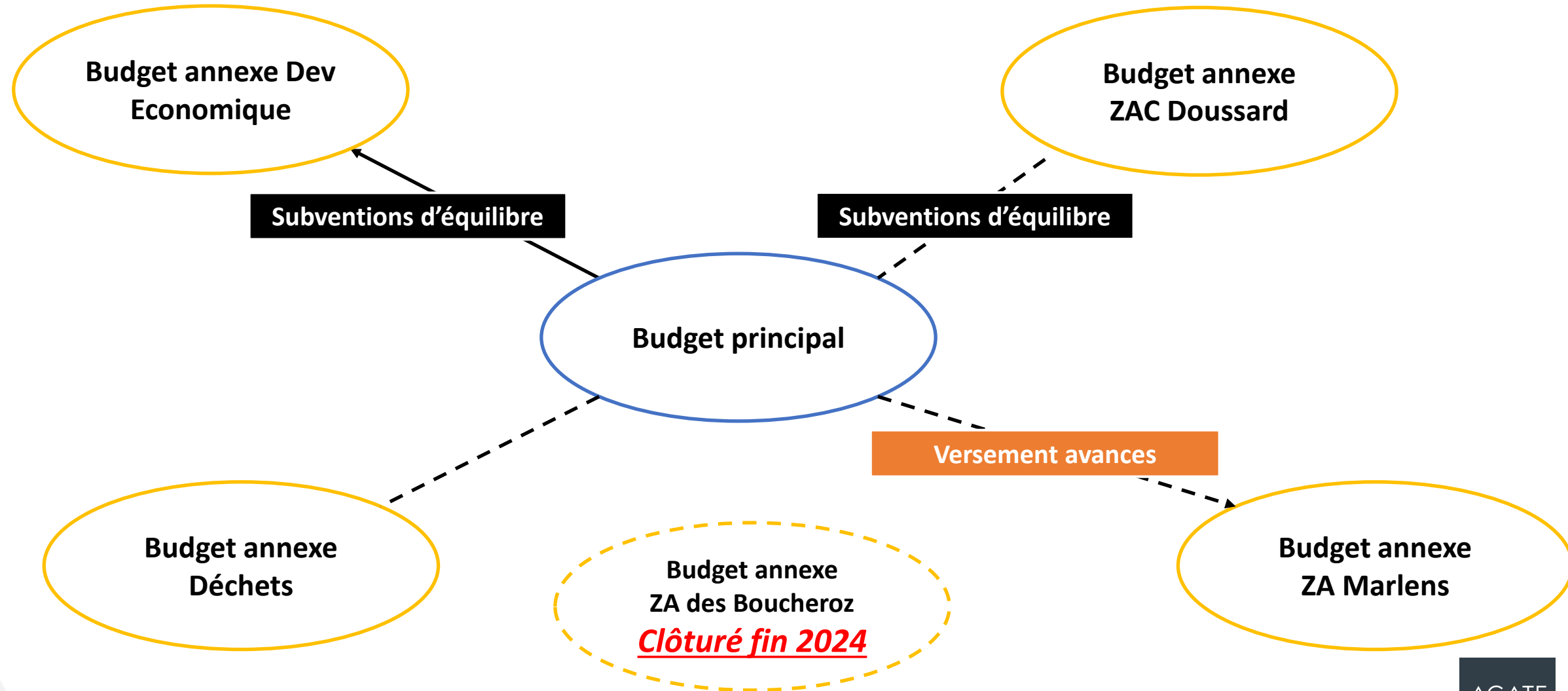
Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte du budget pour acter de sa tenue



Le DOB doit avoir lieu dans les 10 semaines avant l'examen du budget par l'assemblée délibérante

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

ORGANISATION BUDGÉTAIRE ET FLUX FINANCIERS



1

ENJEUX DES BUDGETS ANNEXES (hors déchets)



Enjeux 2024 :

- **Rappel : l'ensemble des parcelles sur la zone a été commercialisé. Par conséquent, ce budget est clôturé au 31/12/2024 avec les écritures suivantes impactant 2024 :**
 - ⇒ **Prise en charge par le budget principal du déficit de clôture de 279 682,98 € en fonctionnement**
 - ⇒ **Reversement par le budget annexe d'une avance de 361 971,80 € au budget principal en investissement**
 - ⇒ **Reliquat de clôture de 0,64 € qui sera repris en 2025 dans le budget principal.**



Suit notamment les zones d'activités reprises lors du transfert de compétences de 2017.

- Principales recettes : loyers Galta.
- Principales charges : Entretien courant (voirie, signalisation, forums...), subventions versées (IGA, Leader, France active, école bijouterie...) pour un total de 112 K€ en 2024

=> Equilibre assuré régulièrement par versement d'une subvention du budget principal CCSLA

	2022	2023	2024
Subvention budget principal - fonctionnement	240 000 €	-	91 235 €
Subvention budget principal - investissement	-	-	48 763 €

Pas de subventions d'équilibres en 2023, le budget disposant de réserves

En 2024, versements de subventions en fonctionnement (91 K€) et en investissement (49 K€)

Plus d'annuité de dette sur ce budget depuis 2022.



Résultat de clôture 2024 (provisoire)

Fonctionnement	2024
Recettes 2024	208 862 €
Excédent reporté 2023	45 765 €
Charges 2024	196 636 €
Résultat de l'exercice	57 992 €

Investissement	2024
Recettes 2024	209 240 €
Excédent reporté 2023	346 644 €
Charges 2024	162 997 €
Résultat de l'exercice	392 886 €

Résultat de clôture (F + I) = 450 878 €

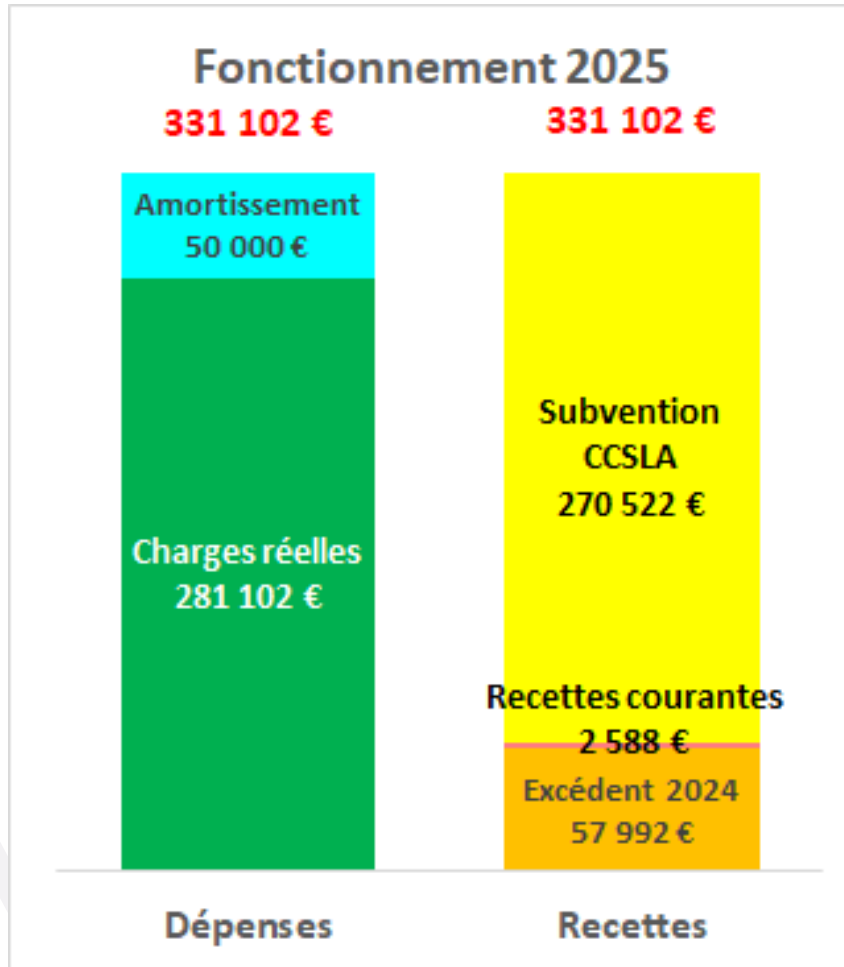
Le budget dispose de 393 K€ de réserves en investissements qui permettront de financer 358,6 K€ de dépenses reportées de 2024 (*travaux Pierrailles + ENEDIS*).

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Enjeux 2025



À RETENIR

Fonctionnement

Les charges réelles 2025 atteignent 281 K€ et comprennent :

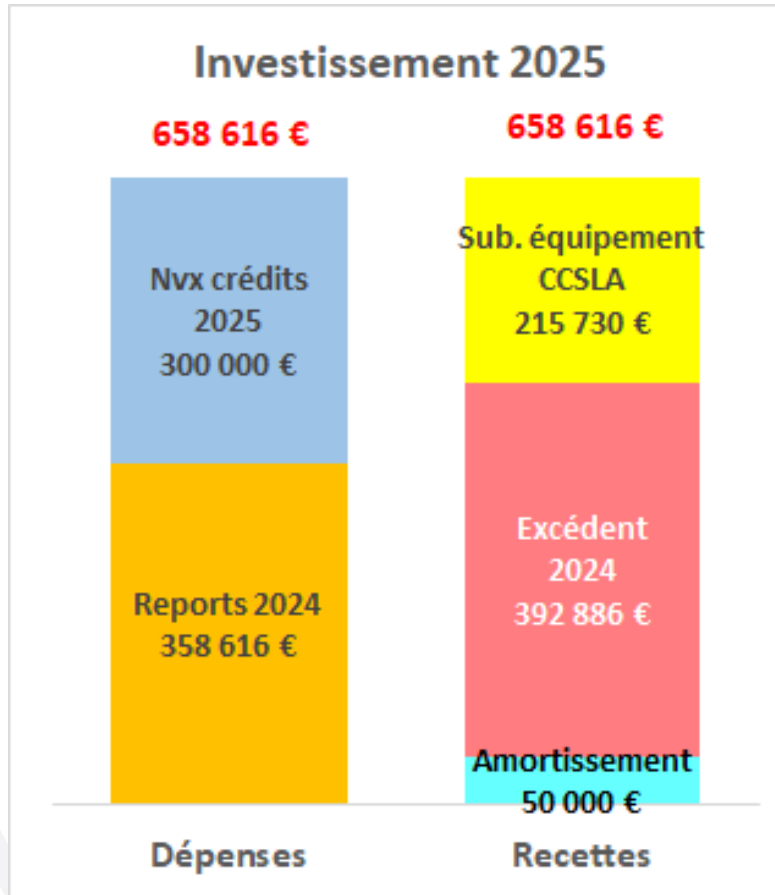
30 K€ d'études de requalification des ZA, 32,5 K€ de frais d'actes, la partie événementiel/animations et signalétique pour un total de 71 K€.

Les dépenses intègrent également 130 K€ de subventions extérieures (Université 20 K€ / Ecole bijouterie 33 K€ / France active IGE 23,5 K€ / mission locale jeunes 34 K€)

Les recettes propres étant limitées au loyer Galta, le solde est couvert par le versement d'une subvention d'équilibre de 270 K€ du budget principal.



Enjeux 2025



À RETENIR

Investissement

Les investissements programmés intègrent 358,6 K€ de reports 2024 (Pierrailles + ENEDIS).

Les nouveaux crédits comprennent 100 K€ de réserve foncière et 200 K€ de dépenses dont 80 K€ de sécurisation vélo/piétons, 21 K€ de frais de géomètre/permis d'aménager et 100 K€ divers.

Les reports 2024 permettent de couvrir 393 K€ de cette enveloppe, le solde étant apporté par une subvention d'équipement du budget principal de 216 K€

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – ZA DOUSSARD

- Principales recettes : Subvention du budget principal .
 - Principales charges : Honoraires et études, annonces et insertions, taxe foncière...
- => Equilibre assuré par le versement d'une subvention du budget principal CCSLA

	2022	2023	2024
Subvention budget principal - fonctionnement	28 600 €	-	1 714 €
Subvention budget principal - investissement	-	-	275 731 €

Pas de subventions d'équilibres en 2023, le budget disposant de réserves

En 2024, versements de subventions en fonctionnement (2 K€) et en investissement (276 K€)

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – ZA DOUSSARD

Résultat de clôture 2024 (provisoire)

Fonctionnement	2024
Recettes 2024	11 964 €

Investissement	2024
Recettes 2024	290 613 €
<i>Excédent reporté 2023</i>	241 436 €

Charges 2024	16 184 €
<i>Déficit reporté 2023</i>	514 €
Résultat de l'exercice	- 4 734 €

Charges 2024	13 150 €
Résultat de l'exercice	518 899 €

Résultat de clôture (F + I) = 514 165 €

Le budget dispose de 519 K€ de réserves en investissements qui permettront de financer 18 K€ de dépenses reportées de 2024 et les futurs investissements

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – ZA DOUSSARD

Enjeux 2025



À RETENIR

Fonctionnement

Besoin de 34 184 € de subvention du budget principal pour couvrir une provision de charges courantes et le déficit reporté de 2024.

Investissement

Les dépenses intègrent une avance à l'aménageur (Terractem) pour 555 000 € ainsi que des frais d'études pour 5 000 €.

La couverture de ces investissements nécessite le versement d'une subvention d'équipement de 39 638 € du budget principal, le budget disposant de réserves significatives reportées en investissement de 2024.

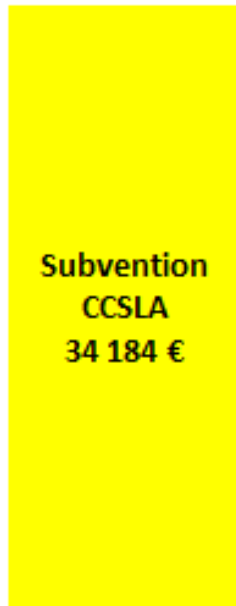
Fonctionnement 2025

34 184 €

34 184 €



Dépenses



Recettes

Investissement 2025

578 267 €

578 267 €



Dépenses



Recettes



Budget annexe zone d'activités Marlens

- Budget d'aménagement (assujettis à la TVA) et dont la durée de vie est limitée => la collectivité acquiert le foncier, le viabilise, le commercialise et clôture l'opération et le budget.
- Les dépenses d'aménagement sont valorisées dans un stock : la collectivité n'a pas vocation à intégrer ces dépenses dans son patrimoine puisque les dépenses sont réalisées en vue d'une revente ultérieure.
- Le stock final (recette de fonctionnement et dépense d'investissement) au 31/12 constitue la valorisation du foncier restant à céder.
- Ces budgets sont couverts par le versement d'avances du budget principal => le budget annexe rembourse ces avances quand il vend du foncier.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – ZAE MARLENS



Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Résultat de clôture 2024 (provisoire)

Fonctionnement	2024
Recettes 2024	574 315 €
Excédent reporté 2023	58 460 €
Charges 2024	722 130 €
Résultat de l'exercice	-96 424 €

Investissement	2024
Recettes 2024	997 039 €
<i>Dont avance CCSLA</i>	<i>630 860 €</i>
Charges 2024	761 313 €
Déficit reporté 2023	21 310 €
Résultat de l'exercice	214 416 €

Résultat de clôture (F + I) = 117 992 €



La méthode de calcul des stocks a été remise à plat en 2024 à la demande des services de la Trésorerie avec la reprise de l'historique des parcelles qui ont été acquises et de celles vendues.

La correction du stock qui résulte de ces régularisations a entraîné un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement qui seront régularisés en 2025.



Enjeux 2025 :

- 168 500 € de dépenses d'aménagement attendues intégrant les frais de portages fonciers avec l'EPF (38 K€ au total) ainsi que 70 K€ d'étude d'impact inventaire 4 saisons et 55 K€ de fouilles archéologiques préventives.
- A ces dépenses de fonctionnement s'ajoutent 115,9 K€ d'annuités versées à l'EPF (acquisitions de parcelles lissées sur 10 ans).

=> Au total et compte tenu des résultats de clôture 2024 réintégrés, le budget principal doit verser 70 K€ d'avance au budget principal pour couvrir l'ensemble de ces engagements.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

LES BUDGETS ANNEXES – SYNTHÈSE DES VERSEMENTS EN PROVENANCE DU BUDGET PRINCIPAL

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE

	Subvention du budget principal en fonctionnement	Subvention du budget principal en investissement	Avance perçue du budget principal en investissement	TOTAL
MARLENS			69 983,86 €	69 983,86 €
DEVECO	270 522,31 €	215 730,17 €		486 252,48 €
DOUSSARD	34 183,57 €	39 367,93 €		73 551,50 €
TOTAL	304 705,88 €	255 098,10 €	69 983,86 €	629 787,84 €



Le budget principal doit abonder les budgets annexes à hauteur de 630 K€ en 2025 pour couvrir des dépenses de fonctionnement ou financer des investissements.

2

Budget annexe déchets

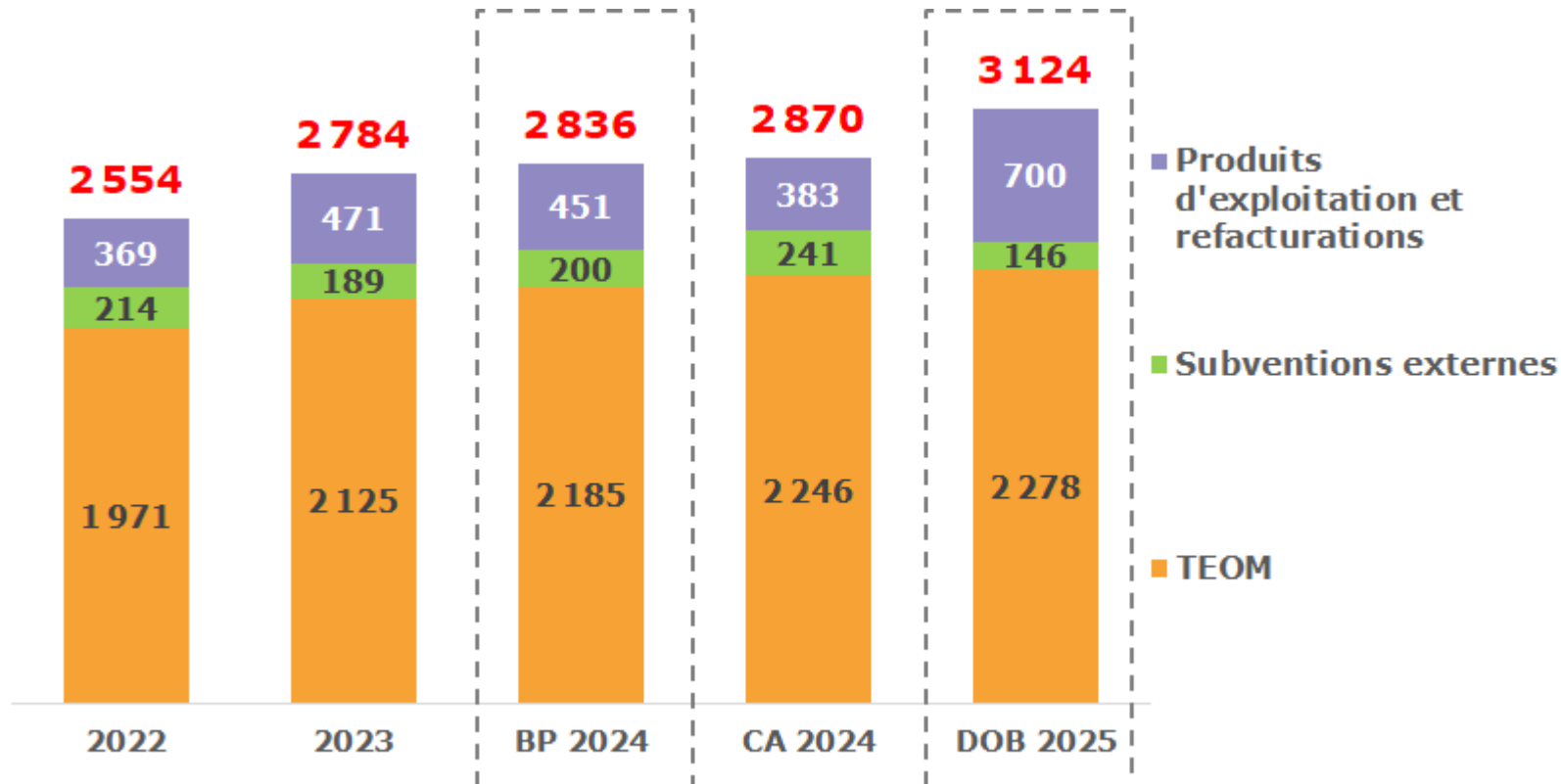


- Principales recettes : TEOM et produits annexes (éco-organismes, redevance spéciale....)
- Principales charges : Collecte, traitement des ordures ménagères, masse salariale



Recettes courantes de fonctionnement en K€

- Principales recettes : TEOM et produits annexes résiduels, participations éco-organismes



À RETENIR

Sur la trajectoire 2025, la recette de TEOM est réévaluée de 1,5% pour tenir compte de l'indexation des bases fiscales.

Maintien des taux de TEOM au niveau de 2024.

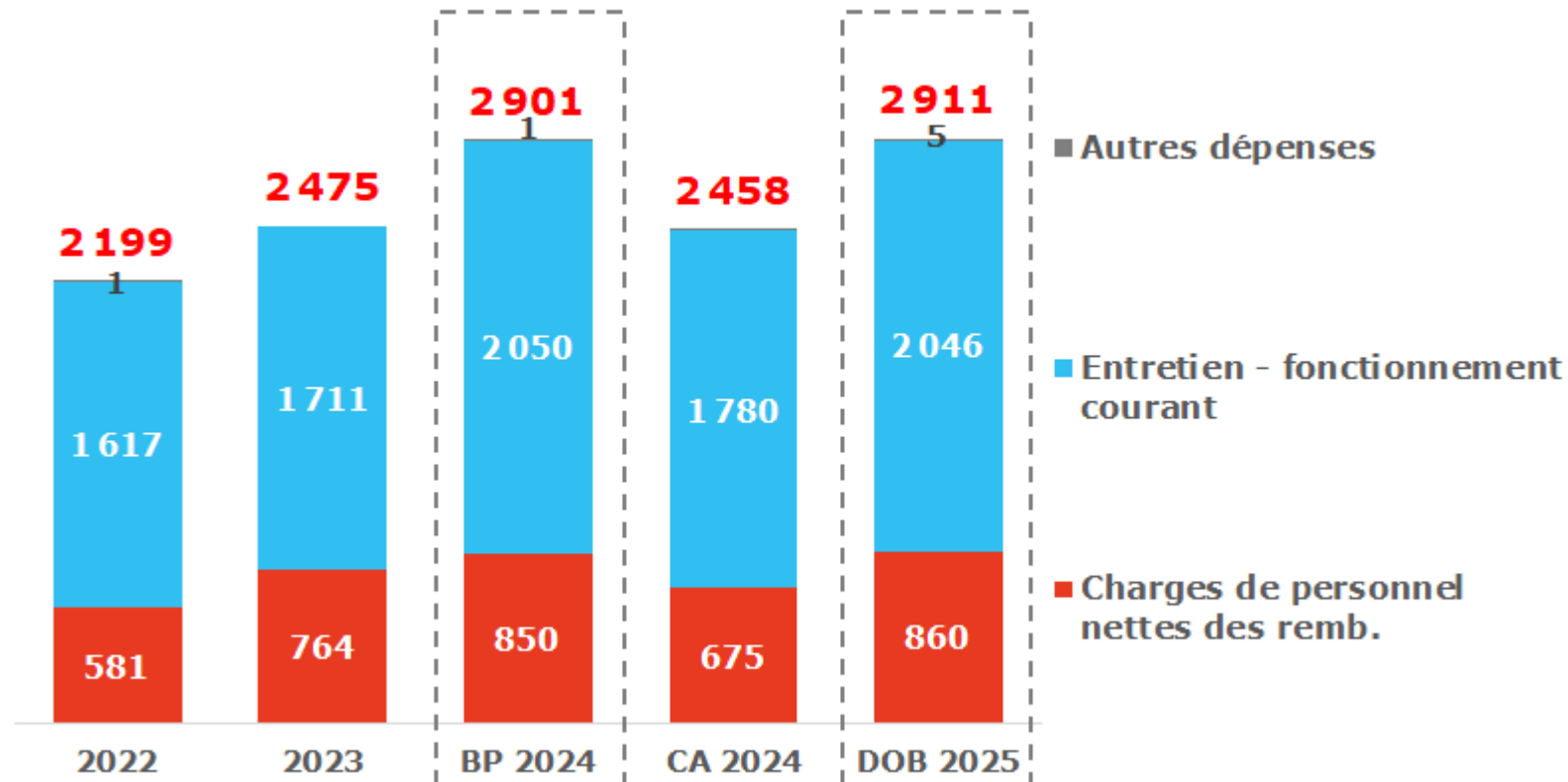
Les produits d'exploitations intègrent le rattrapage de redevance spéciale au camping non rattachés sur 2024. Deux années en 2025 qui expliquent la hausse importante.



LES BUDGETS ANNEXES – BUDGET DÉCHETS EN K€

Charges courantes de fonctionnement en K€

- Principales charges : Collecte, traitement des ordures ménagères, entretien des véhicules, masse salariale.



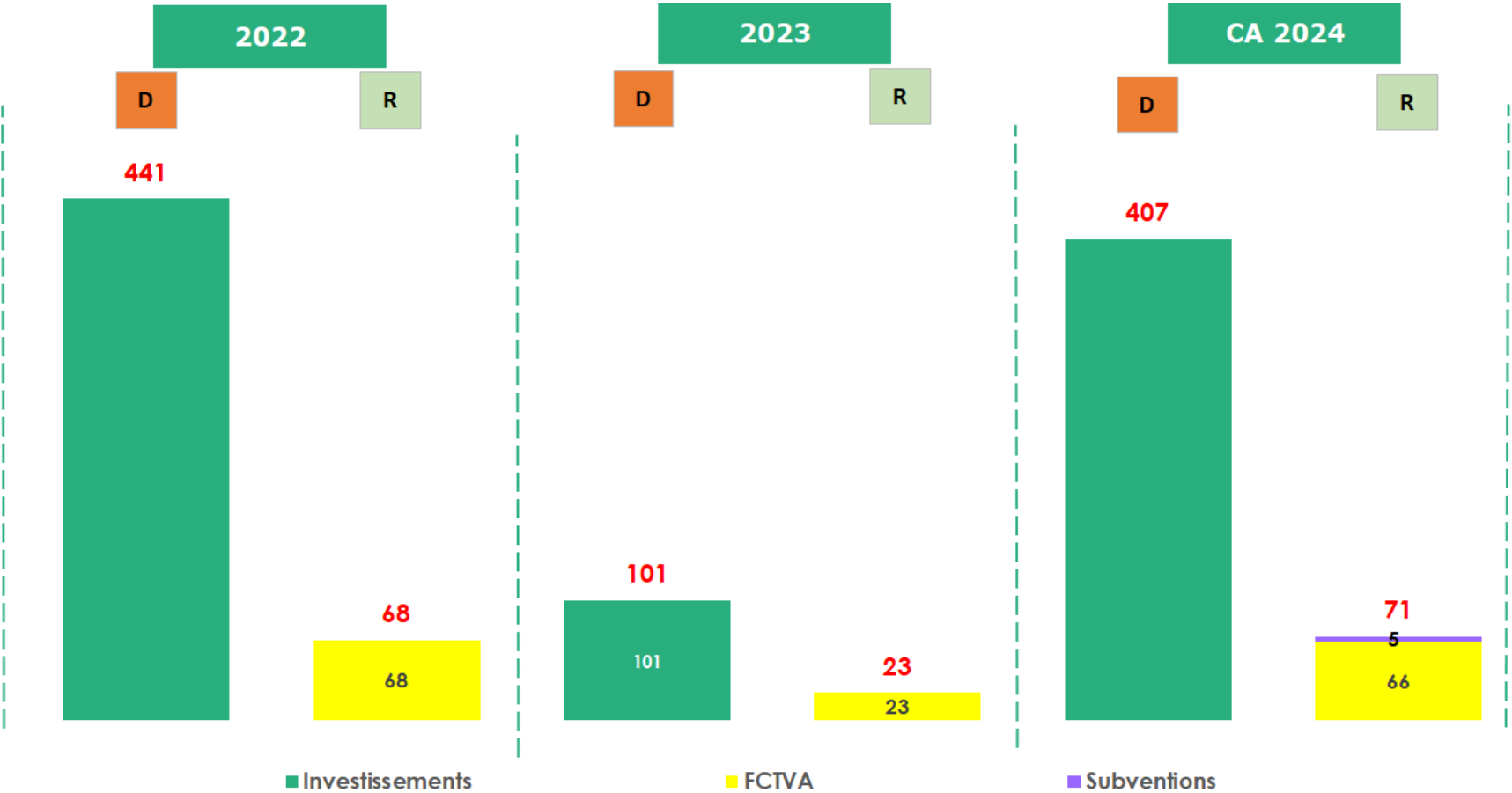
À RETENIR

Une prévision prudente à la fois sur le fonctionnement courant et sur la masse salariale dans la lignée de la prévision 2024 à 2,90 M€.

Les charges liées aux prestataires représentent une part conséquente des charges d'entretien courant soit 1,49 M€



Charges et recettes réelles d'investissement en K€



À RETENIR

L'exercice 2024 fait état d'une réalisation d'investissement de 407 K€.

Une part des dépenses 2024 soit 128 K€ est basculée en restes à réaliser sur 2025.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET DÉCHETS

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (PROVISOIRE)



Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Fonctionnement	2024
Recettes 2024	2 988 835 €
Excédent reporté 2023	518 555 €
Charges 2024	2 878 113 €
Résultat de l'exercice	629 277 €

Investissement	2024
Recettes 2024	370 781 €
Excédent reporté 2023	1 233 052 €
Charges 2024	407 350 €
Résultat de l'exercice	1 196 484 €

Résultat de clôture (F + I) = 1 825 761 €

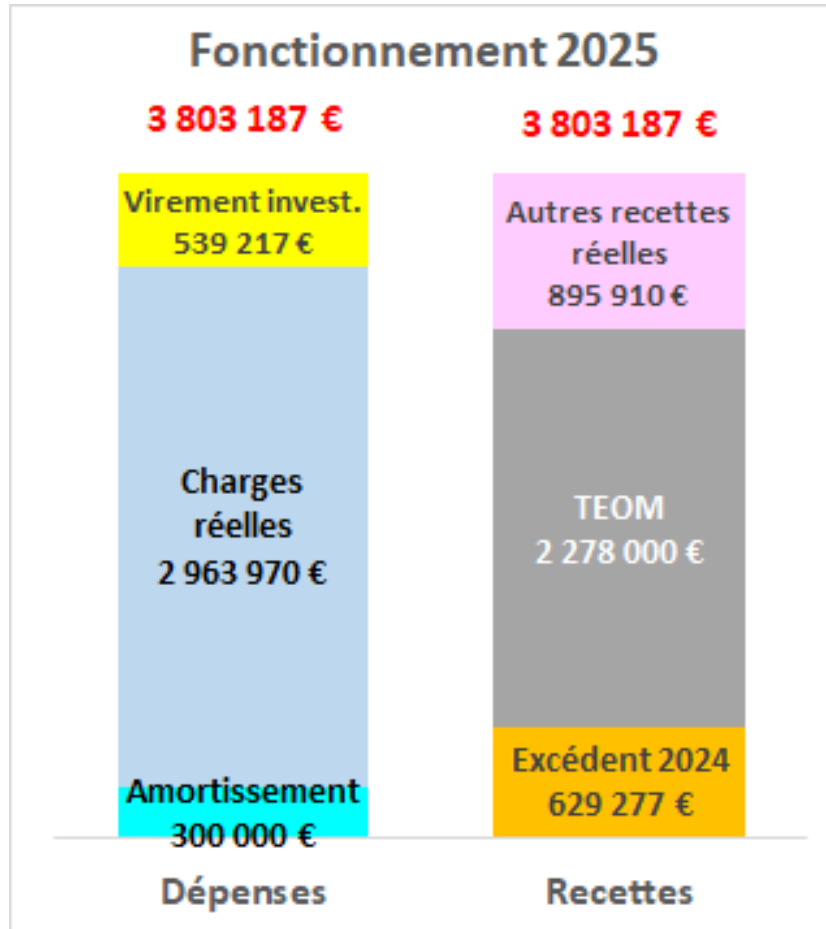
Un résultat de clôture excédentaire qui permettra de couvrir les restes à réaliser de 127 895 € (dépenses engagées en 2024 mais dont les factures n'arriveront que début 2025)

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

BUDGET ANNEXE DÉCHETS



Enjeux 2025



A RETENIR

Fonctionnement

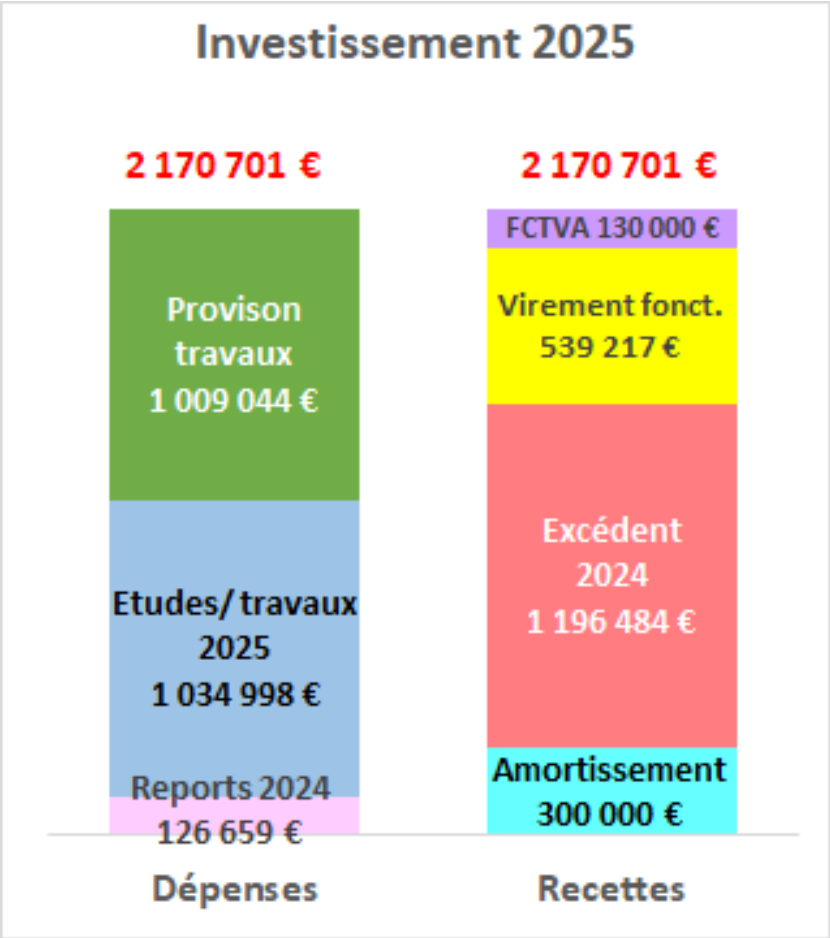
- Une section de fonctionnement équilibrée à 3,80 M€ à taux de TEOM constant.
- Capacité de dégager 539 K€ virés à l'investissement pour participer à l'autofinancement.
- NB : les autres recettes intègrent des rattrapages de redevance spéciale camping décalés budgétairement de 2024 sur 2025.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

BUDGET ANNEXE DÉCHETS



Enjeux 2025



À RETENIR

Investissement

1 035 K€ d'investissements fléchés au stade de la préparation budgétaire.

Une enveloppe de 1 009 K€ est mise en réserve pour de futur investissement.

Travaux autofinancés via les excédents 2024 et le virement de la section de fonctionnement sans recours à l'emprunt.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY

BUDGET ANNEXE DÉCHETS



Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE

Principaux investissements 2025

	Reports 2024	Crédits 2025
Camion « Evolupac »		423 258 €
Utilitaire électrique		70 000 €
Réfection toiture compacteur	83 526 €	
Installation photovoltaïque		90 000 €
Dallage béton/voirie		50 000 €
Bardage ateliers/bureaux		40 000 €
Conteneurs	20 820 €	139 080 €
<i>Divers + non affecté</i>	<i>22 313 €</i>	<i>222 660 €</i>
TOTAL	126 659 €	1 034 998 €

Hors provision de 1,09 M€ pour futurs travaux

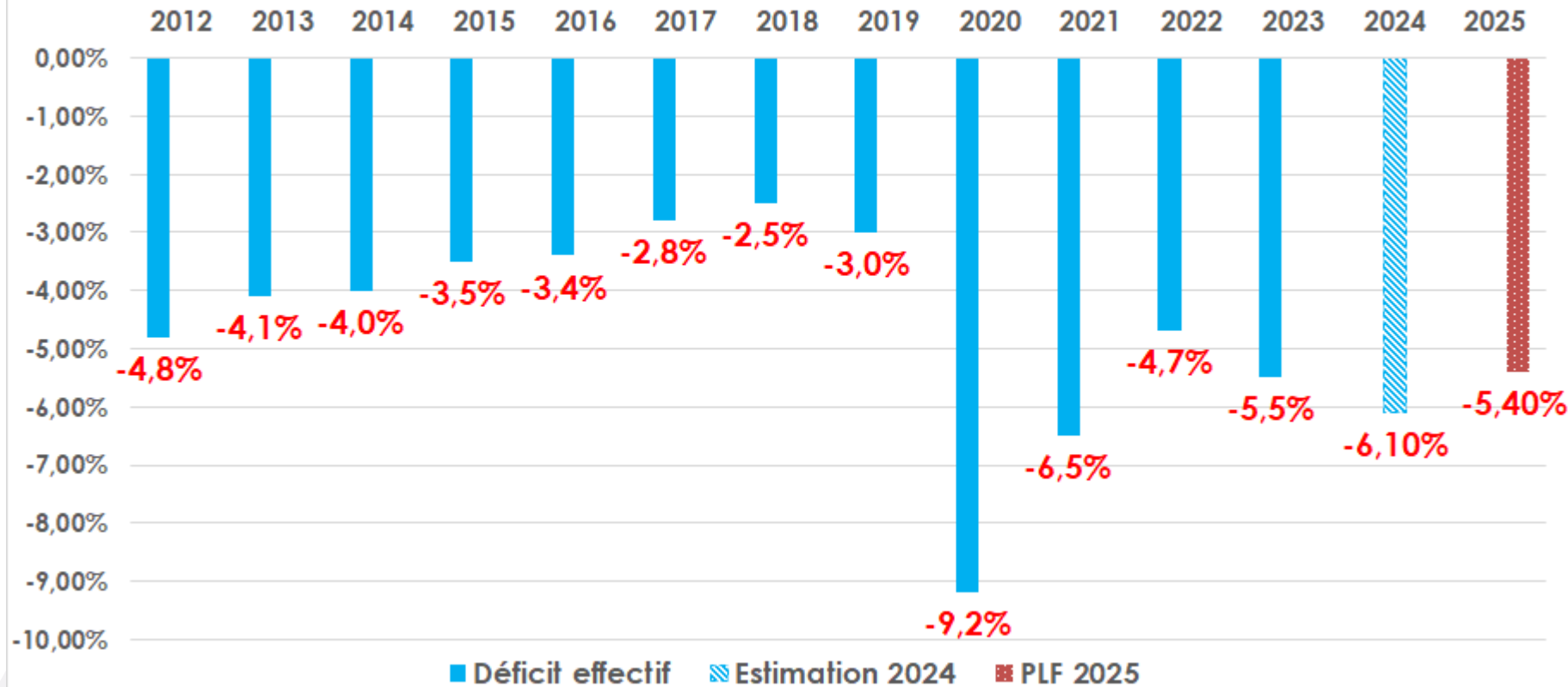
3

LE BUDGET PRINCIPAL

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

DÉFICIT PUBLIC EN POURCENTAGE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

ÉVOLUTION DU DÉFICIT PUBLIC STRUCTUREL - EN % DU PIB



Une trajectoire de déficits publics très contrainte avec un « dérapage » attendu en 2024 de 6,1% du produit intérieur brut (PIB).

La loi de finances 2025 esquisse une trajectoire toujours très contrainte malgré les mesures d'économies annoncées avec un déficit public de 5,4% du PIB toujours très important.

QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ?

CONTEXTE ET MESURES QUE PRÉVOYAIT LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

- La forte instabilité de l'Assemblée Nationale a conduit à la censure du gouvernement « Barnier » le 4 décembre 2024.

Le projet de loi de finances initial pour 2025 (**non adopté**) prévoyait des mesures d'économies de l'ordre de 5 Mds d'€ pour les collectivités locales. A titre d'information les dispositions les plus impactantes étaient les suivantes :

- Suppression du FCTVA sur les recettes de fonctionnement et diminution du taux de FCTVA sur les dépenses d'investissement qui devait passer de 16,404% actuellement à 14,85%
- Gel des « fractions de TVA » : ces fractions sont des recettes visant à compenser les pertes de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités et la suppression de la CVAE.
- Forte hausse de 4 pts des cotisations retraites patronales sur les salaires des agents titulaires soit +12,5% de hausse de ces cotisations visant les agents titulaires.
- Création d'un fonds de réserve par prélèvement de près de 3 Mds d'€ sur les recettes des plus grandes collectivités (celles qui ont + de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement).
- Baisse de 1,5 Mds d'€ de l'enveloppe du « fonds vert » (qui permet de financer les projets en lien avec la performance environnementale et de transition écologique).

QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ?

PERSPECTIVES 2025 INTÉGRÉES AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

➤ Le gouvernement « Bayrou » a bâti un nouveau projet de loi de finances pour 2025. Dans les dispositions annoncées « l'effort » demandé aux collectivités locales serait ramené de 5 Mds d'€ à 2,2 Mds d'€.

- Suppression du FCTVA sur les recettes de fonctionnement et diminution du taux de FCTVA sur les dépenses d'investissement qui devait passer de 16,404% actuellement à 14,85% : **Annulé**
- Gel des « fractions de TVA » : ces fractions sont des recettes visant à compenser les pertes de taxe d'habitation sur les résidences principales pour les intercommunalités et la suppression de la CVAE. **Conservé**
- Forte hausse de ~~4 pts~~ des cotisations retraites patronales sur les salaires des agents titulaires soit +12,5% de hausse de ces cotisations visant les agents titulaires. **Hausse de 3 pts actée**
- Création d'un fonds de réserve par prélèvement de près de 3 Mds d'€ sur les recettes des plus grandes collectivités (celles qui ont + de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement) **Annulé et remplacé par** Nouveau dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » qui devrait concerner 2 099 collectivités (source DGCL) et permettre d'économiser/prélever 1 Mds d'€ de recettes.
- Baisse de ~~1,5 Mds d'€~~ de l'enveloppe du « fonds vert » (qui permet de financer les projets en lien avec la performance environnementale et de transition écologique). **Baisse ramenée à -1,35 Mds d'€**

QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ?

PERSPECTIVES 2025 INTÉGRÉES AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



La nouveauté de cette loi de finances : le dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Nouveau prélèvement de 1 Mds d'€ sur les collectivités locales dont +/- 500 M€ sur le bloc communal (communes et intercommunalités).



Seront prélevées :

- Les collectivités qui présentent un indice mixant potentiel fiscal et revenu par habitant supérieur de 10% à la moyenne nationale ;
- Avec un plafond de prélèvement à 2% des recettes réelles de fonctionnement ;

⇒ Les collectivités prélevées en 2025 récupéreront les sommes « confisquées » lissées sur 3 ans (2026/2027/2028) mais **10% de l'enveloppe ne leur sera pas restituée** et ira dans un fonds de péréquation (de type FPIC)

⇒ *Exemple : si l'Etat prélève à une collectivité 100 K€ en 2025, il reversera 30 K€ par an à cette même collectivité sur 2026-2028. Les 10 K€ restants alimenteront le FPIC.*

QUELLES MESURES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS EN 2025 ?

PERSPECTIVES 2025 INTÉGRÉES AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- **Le ralentissement de l'inflation** constaté au 30 novembre de 2024 va également limiter l'indexation des bases fiscales à 1,7% pour 2025.
- Une **certaine détente est observée sur les taux d'intérêts** depuis quelques mois ce qui permet d'envisager des conditions de financement à taux fixe légèrement plus favorables pour les collectivités (autour de 3,70% sur 15 ans). La baisse du livret A au 1^{er} février 2025 à 2,4% (contre 3% en 2024) devrait rendre plus attractifs les prêts adossés à cet indice.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

HYPOTHESES PROJECTION DES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Points notables sur 2024

- Indexation des bases fiscales de +3,9%
- Hausse des taux d'imposition de 2% (hors CFE figée)
- Taxe de séjour en croissance qui atteint à un niveau très favorable de 602 000 €.

Principales hypothèses sur 2025

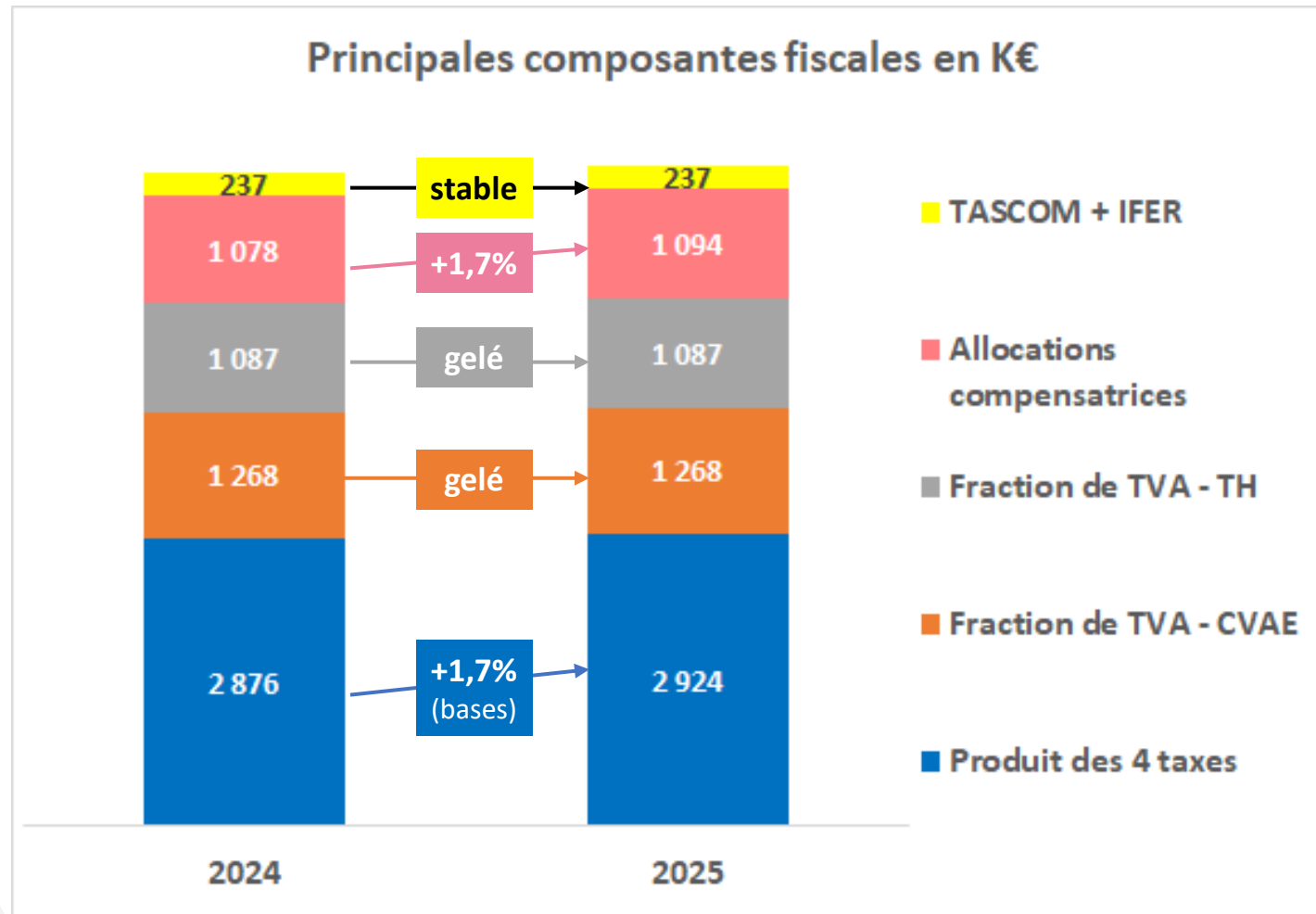
- Indexation du produit de fiscalité directe de +1,7%
- Fractions de TVA (remplacement de la THRP et de la CVAE) gelées
- Taxe de séjour de 545 000 € reversée à l'OT (sans subvention complémentaire)
- Autres postes de recettes dans le prolongement des réalisations 2024.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY– BUDGET PRINCIPAL

ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES DE FISCALITÉ

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE

Maintien des taux en 2025 avec une indexation des bases attendue de 1,7%.



Rappel des taux d'imposition 2024 (+2% par rapport à 2023 hors CFE figée) :

TH (résidences secondaires) = 4,70%

Foncier bâti = 3,37%

Foncier non bâti = 20,22%

C.F.E. = 23,89%

Gain généré entre 2024 et 2025 par la croissance des bases et indexations sur les principales composantes fiscales

=
+64 000 €

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

ZOOM SUR LES TAUX DE FISCALITÉ - SCENARIOS

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Scenario base Taux actuels

	Taux 2024
TH (résid. Secondaires)	4,70%
TFB	3,37%
TFNB	20,22%
CFE	23,89%

Produit = 2 914 000 €

Majoration spéciale THRS

	Taux 2024
TH (résid. Secondaires)	5,05%
TFB	3,37%
TFNB	20,22%
CFE	23,89%

Produit = 2 931 000 €

Gain + 17 000 €
vs scenario de base

Hausse uniforme 1%

	Taux 2024
TH (résid. Secondaires)	4,75%
TFB	3,40%
TFNB	20,42%
CFE	24,13%

Produit = 2 943 000 €

Gain + 29 000 €
vs scenario de base

Hausse 1% + majoration THRS

	Taux 2024
TH (résid. Secondaires)	5,05%
TFB	3,40%
TFNB	20,42%
CFE	24,13%

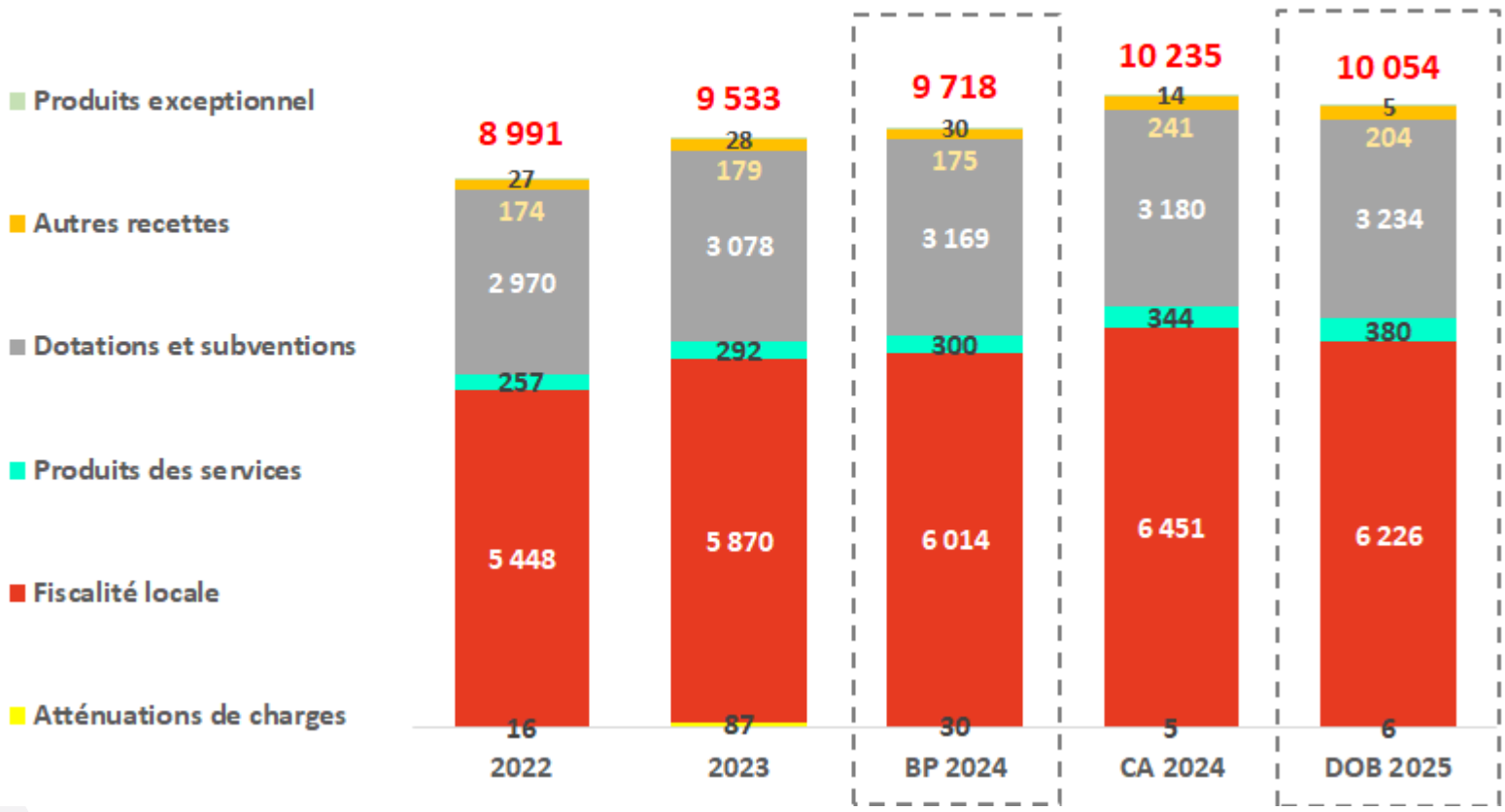
Produit = 2 958 000 €

Gain + 44 000 €
vs scenario de base

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€

TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - en K€



À RETENIR SUR 2025

Les recettes réelles sont en léger repli en 2025 avec de la prudence sur les recettes fiscales car la réalisation 2024 intègre 215 K€ de rôles supplémentaires non réinscrits en 2025.

Dotations = nettes de prélèvement au titre du redressement des comptes publics

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY– BUDGET PRINCIPAL

HYPOTHESES PROJECTION CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Points notables sur 2024

- Charges d'entretien courant (011) en baisse de 4,9% par rapport à la réalisation 2023 (principales baisses = frais actes GEMAPI soit -101 K€ et études honoraires -100 K€).
- Masse salariale en évolution de +1,8% par rapport à 2023 mais de +8,4% en intégrant les remboursements sur arrêts maladie des agents.
- Subvention au budget Boucheroz de 279 682 € pour clôture du budget.
- Peu de subventions d'équilibres versées aux budgets annexes Deveco/ZA Doussard (93 K€) car ces budgets disposaient de réserves de fonctionnement.

Hypothèses sur 2025

- Prévision de charges d'entretien courant (011) à 2 159 300 € (1 862 713 € prévus en 2024) : avec pour principales hausses : les honoraires (+209 K€ vs voté 2024) ou les entretiens de terrains (+47 K€ vs voté 2024).
- Masse salariale simulée à 1 772 250 € (contre 1 760 000 € au budget 2024).
- Subventions d'équilibres aux budgets annexes ZA Doussard et Deveco pour un total de 304 706 €.
- Attribution de compensation figée au niveau de 2024 en l'absence de transfert de compétence.
 - Subventions versées détaillées ci-après

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

HYPOTHESES PROJECTION CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT – SUBVENTIONS VERSÉES

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Principales subventions 2025	Crédits 2025
CIAS	485 000 €
DEVECO + ZA DOUSSARD	304 706 €
Office de Tourisme	821 727 €*
SILA	244 064 €
CCVT (<i>observatoire et Annecy Mountain</i>)	40 287 €
SM Val d'Arly	28 970 €
SCOT	21 904 €
La Soierie (festival cabanes)	28 500 €
Projet éducatif et culturel intercommunal	50 000 €

* Produit de la taxe de séjour avec reliquat 2024



CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

HYPOTHESES PROJECTION CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT – MASSE SALARIALE

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Structure des effectifs	2022	2023	2024	2025
Effectifs (tous statuts confondus)	41	41	41	41
ETP	39,8	40,3	40,3	40,5
Fonctionnaires (fonctionnaires et stagiaires)	34	28	31	31
%	82,93%	68,29%	75,61%	75,61%
ETP	33,1	27,6	30,6	30,8
Contractuels sur emplois permanents	3	9	8	8
%	7,32%	21,95%	19,51%	19,51%
ETP	2,7	8,7	7,7	7,7
Contractuels sur emplois non permanents	4	4	2	2
%	9,76%	9,76%	4,88%	4,88%
ETP	4	4	2	2



Éléments impactant la masse salariale en 2025 :

- Stabilisation des effectifs en 2025 à 41 agents pour 40,5 ETP.
- Augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points,
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à la progression des agents dans leurs grilles indiciaires, changement d'échelons, de grades etc... ,

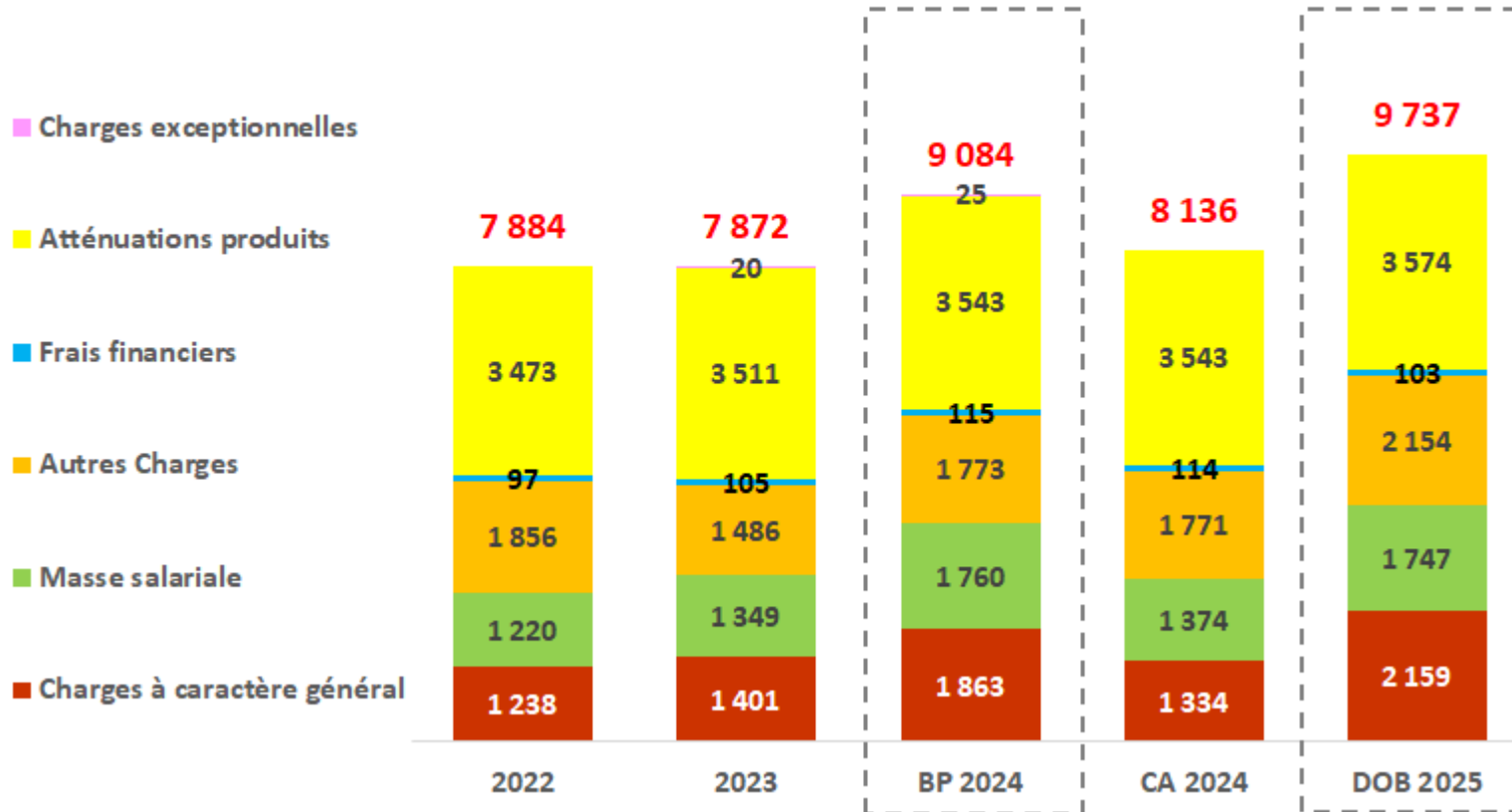
CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (HORS INTÉRÊTS DE DETTE) EN K€

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT - en K€



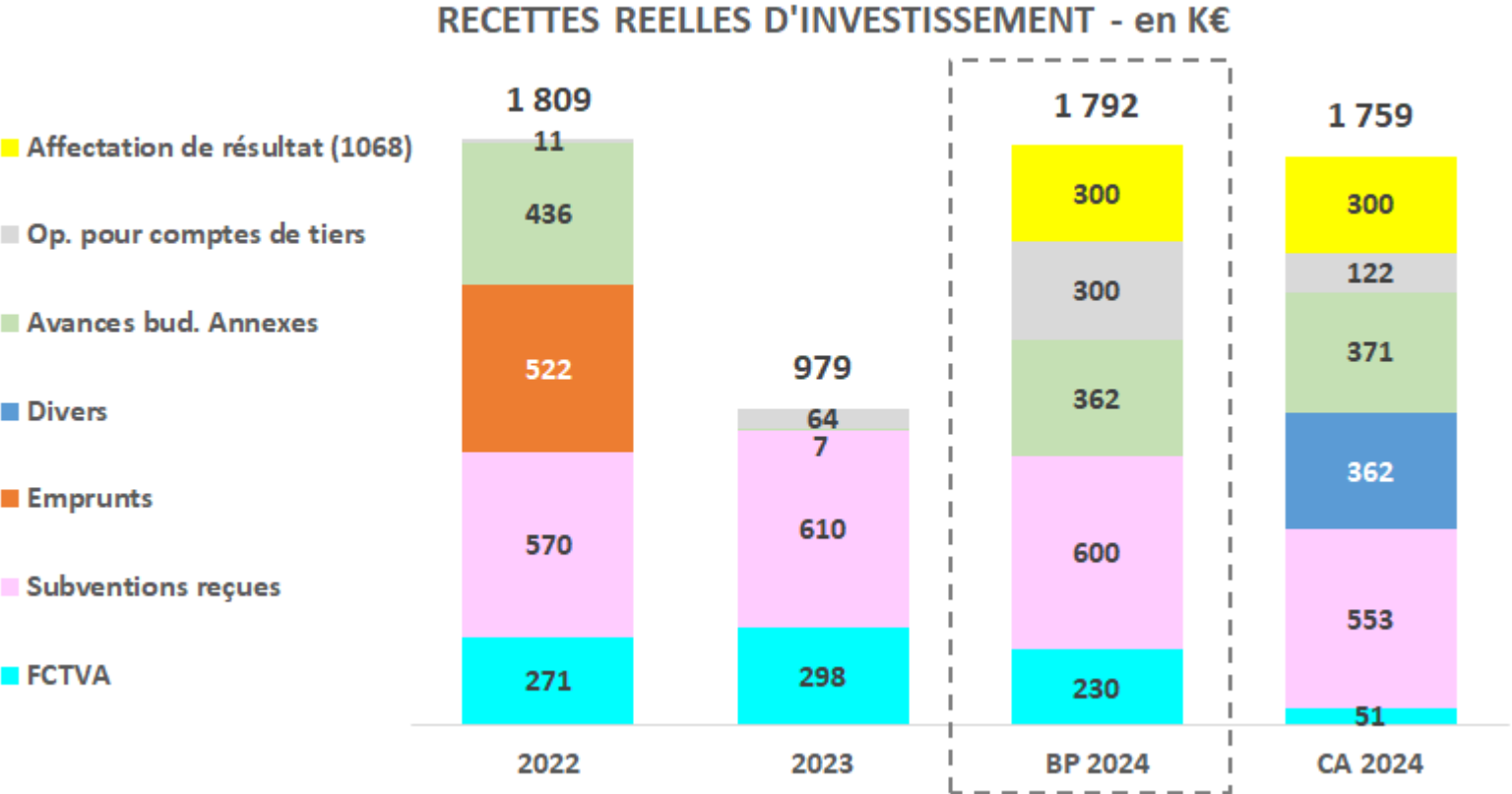
À RETENIR SUR 2025

Une prévision globale de 9,74 M€ en nette hausse sous l'effet de l'augmentation de la masse salariale et des charges courantes et des subventions versées au budgets annexes.

S'agissant de prévisions budgétaires par nature prudentes, il convient également de rapprocher ce montant des prévisions 2024 qui atteignaient 9,08 M€. Par rapport aux prévisions 2024, la hausse des charges réelles est de 7%.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS EN K€



À RETENIR

Recettes d'investissements 2024 = 1,76 M€

Perception de 553 K€ de subventions d'investissement et de 51 K€ de FCTVA adossé aux dépenses réalisées

Le « divers » correspond notamment à des écritures de régularisations validées par la Trésorerie sur les travaux pour compte de tiers (rivière/GEMAPI).

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS EN K€



À RETENIR

Dépenses d'investissements 2024 = 2,38 M€

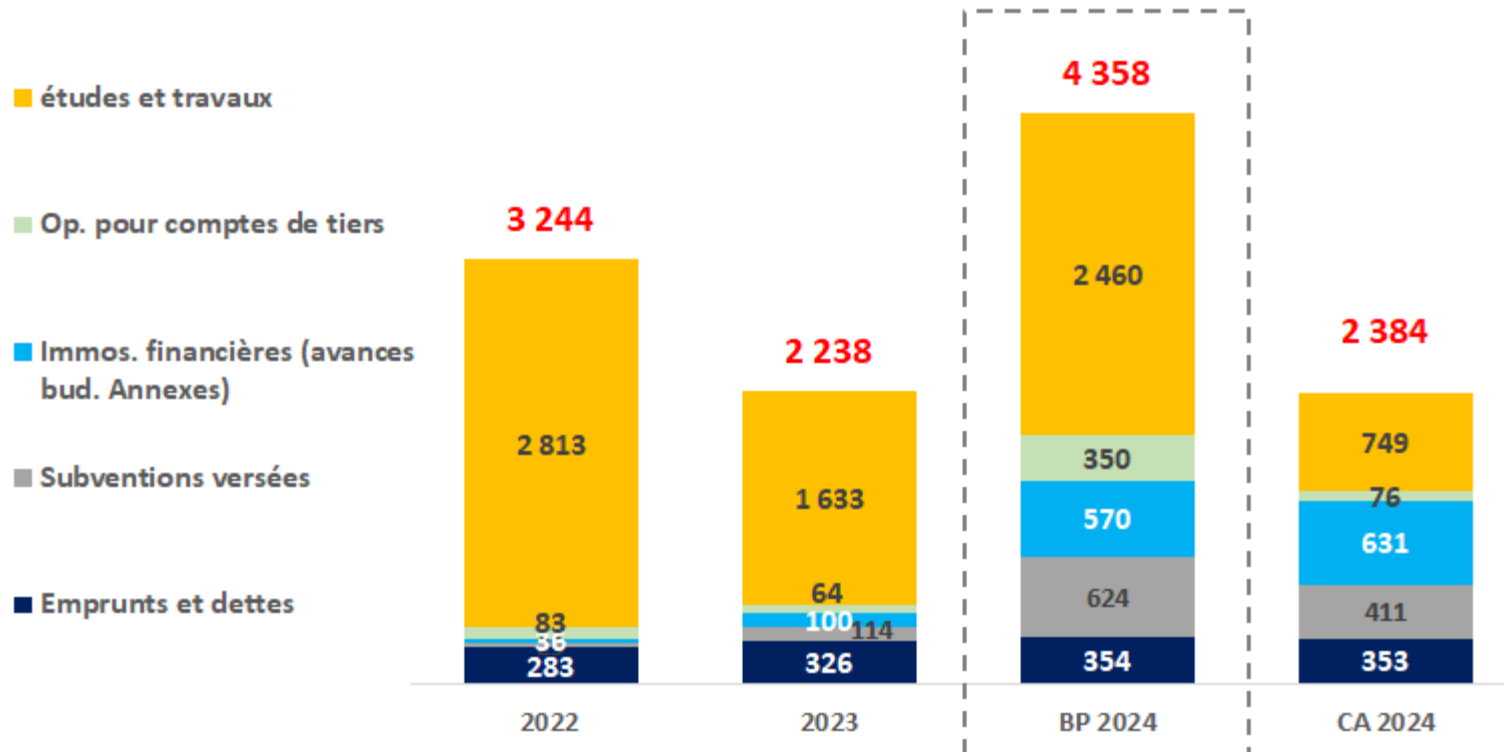
749 K€ d'études et travaux réalisés sans recours à l'emprunt sur l'exercice: dont 130 K€ de foncier / 139 K€ barrage des Roux / 223 K€ sur le bâtiment la clé / 134 K€ sur les rivières.

Versement de 411 K€ de subventions d'équipement dont 324 K€ pour les budgets annexes.

Versement d'une avance de 631 K€ au budget Marlens pour couverture des charges d'aménagement de ce budget.

76 K€ de comptes de tiers (travaux GEMAPI pour le compte des communes).

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT - en K€



CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024 (PROVISOIRE)

Fonctionnement	2024
Recettes 2024	10 427 106 €
Excédent reporté 2023	1 878 395 €
Charges 2024	8 908 211 €
Résultat de l'exercice	3 397 290 €

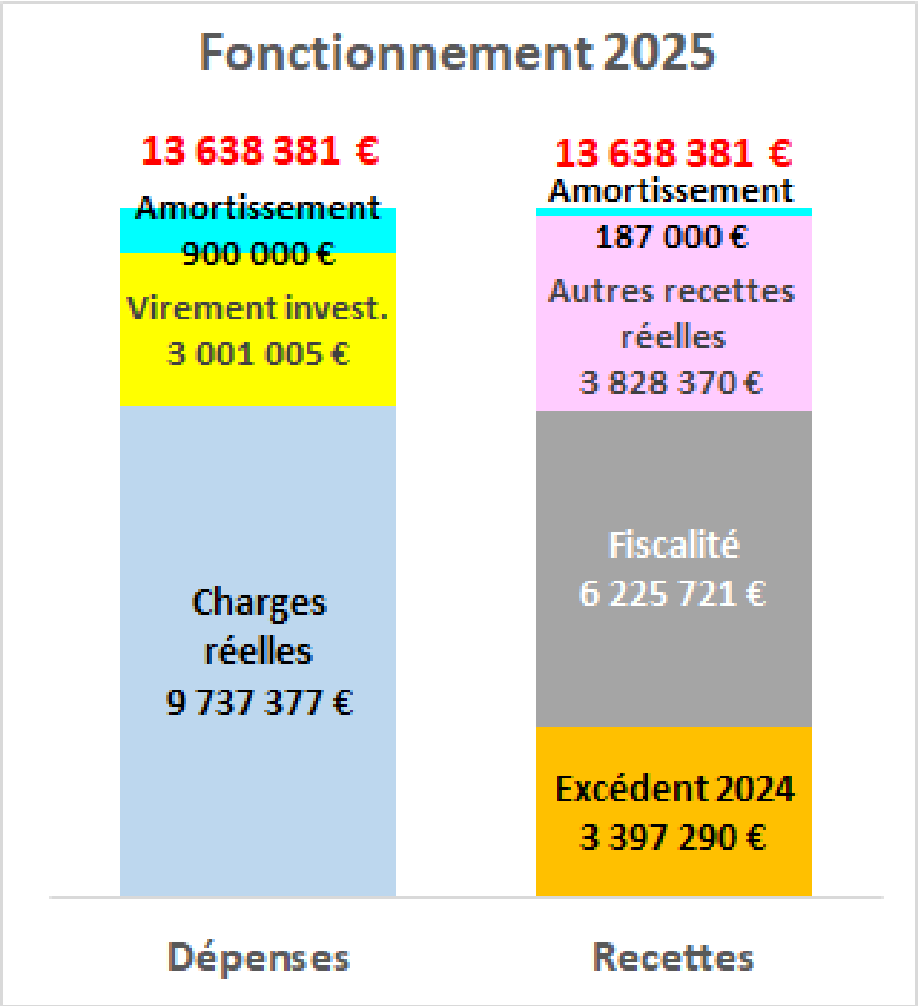
Investissement	2024
Recettes 2024	2 531 599 €
Excédent reporté 2023	53 909 €
Charges 2024	2 575 646 €
Résultat de l'exercice	9 862 €

Résultat de clôture (F + I) = 3 407 152 €

Un résultat de clôture positif avant prise en compte des restes à réaliser. Ces derniers sont eux-mêmes positifs de 72 892 € (317 309 € de recettes – 244 418 € de dépenses)

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT 2025



À RETENIR

Fonctionnement

Une section de fonctionnement équilibrée à 13,64 M€ à fiscalité constante.

Capacité de dégager 3,00 M€ virés à l'investissement pour participer à l'autofinancement.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

ENVELOPPE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE

Capacité d'investissement 2025
=
3 917 000 €
(sans nouvel emprunt)

Restes à réaliser 2024
244 418 €

Avance Marlens
69 983 €

Sub. travaux Doussard/Deveco
255 098 €

Nouveaux crédits 2025 (sub. PLH/OPAH/SMBVA)
300 046 €

Nouveaux crédits 2025 (études et travaux)
2 002 670 €

Provision pour travaux futurs
1 045 000 €

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



Principaux investissements directs 2025	Reports 2024	Crédits 2025
Construction SDIS		603 100 €
Acquisitions foncières		137 000 €
Vestiaires temporaires		67 482 €
Barrage des Roux	157 385 €	170 000 €
Crèche	25 965 €	109 495 €
Logiciel		100 000 €
Etudes rivières		96 000 €
Piesan		120 000 €
Aire covoiturage/parking		60 000 €
Réfection voirie		180 000 €
Divers	61 068 €	359 593 €
TOTAL	244 418 €	2 002 670 €

Hors provision de 1,04 M€ pour futurs travaux

4

LES INDICATEURS FINANCIERS ET L'ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

ÉPARGNE DE GESTION ET ANNUITÉS DE DETTES EN K€

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE

S²LO

RECETTES COURANTES
(hors exceptionnel)

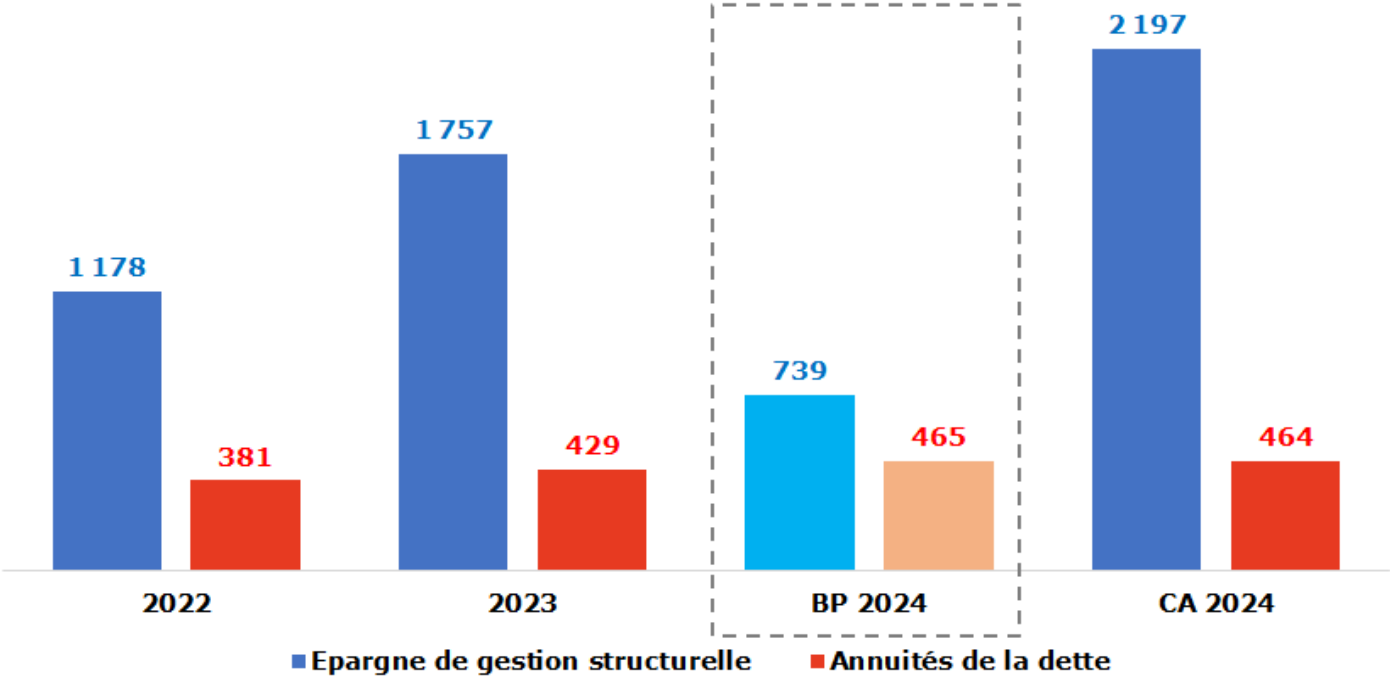
—

CHARGES COURANTES
(hors exceptionnel et intérêts de dette)

=

EPARGNE DE GESTION (capacité financière)
= excédent du « quotidien »

Marge dégagée sur le fonctionnement pour couvrir le remboursement de la dette puis participer à l'autofinancement des investissements



À RETENIR

L’annuité de dette consomme 21% de l’épargne de gestion dégagée en 2024, ce qui témoigne d’une situation financière solide avec un fort développement de l’épargne sur 3 ans.

En %	2 022	2 023	BP 2024	CA 2024
Annuité / EG*	32%	24%	63%	21%

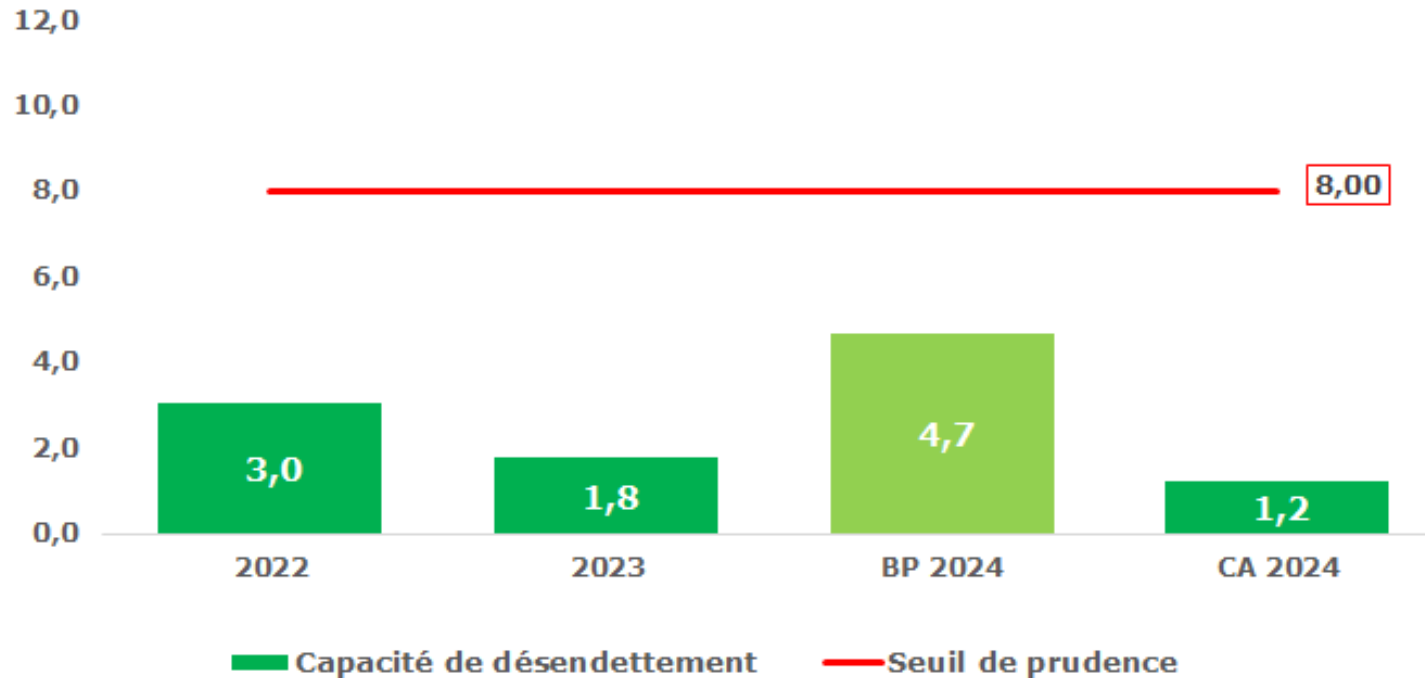
*Seuil d'alerte: >70%

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY – BUDGET PRINCIPAL

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES

Capacité de désendettement =
Encours de dette / épargne brute

=> Nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette acquise



À RETENIR

Maintien sur la période d'un ratio contenu en dessous de 3 ans.

Ratio très satisfaisant de 1,2 ans sur la réalisation 2024.

CC SOURCES DU LAC D'ANNECY– BUDGET PRINCIPAL

ANNUITÉS DE DETTES ACQUISES AU 1^{ER} JANVIER 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13/03/2025
ID : 074-247400773-20250306-DEL_20250306_23-DE



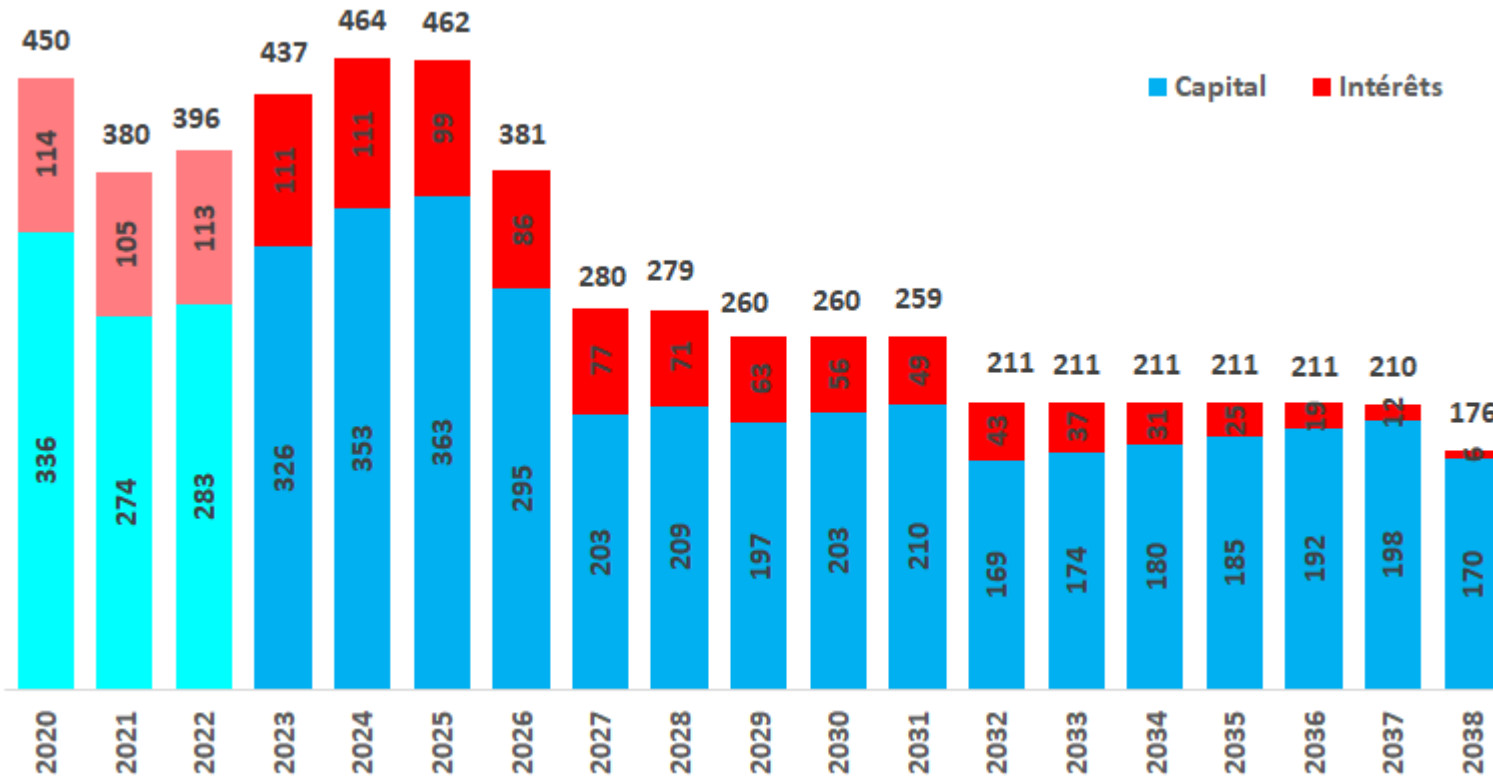
À RETENIR

Baisse attendue de la charge annuelle sur 2026 et 2027 (fin des emprunts pôle technique et gendarmerie).

Dette en capital au 01/01/2025 = 2 946 102 €

Dette en capital au 01/01/2026 = 2 583 121 €

=> Besoin annuel de financement = - 363 000 €





Agate, Agence Alpine des Territoires

Bâtiment Évolution • 25 Rue Jean Pellerin • 73000 Chambéry

04 79 68 53 00 • contact@agate-territoires.fr

www.agate-territoires.fr